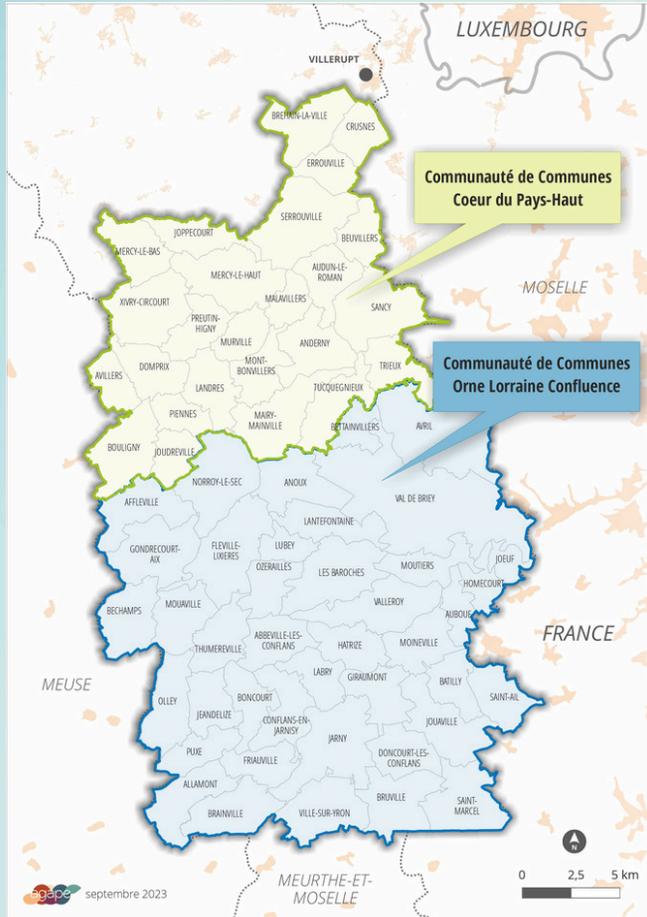


Carte périmètre du GAL du Pays de Briey



Le périmètre compte 66 communes et plus de 76 000 habitants sur une superficie totale de 603km², avec 2 communautés de communes :

- Au nord, CPH, composée de 25 communes et plus de 23 000 habitants.
- Au sud, OLC, composée de 41 communes et d'environ 53 000 habitants.

Groupe d'action locale du Pays du Bassin de Briey



Président : Olivier TRITZ

Directeur : Arnaud PINNA

Chargées de mission LEADER :

- **Animation** : Francine PAQUIN
- **Instruction** : Manuela SANDU

CONTACT ÉQUIPE LEADER



07 77 76 03 91
03 82 22 94 90



francine.paquin@paysbassinbriey.fr
leader@paysbassinbriey.fr



Association du Pays du Bassin de Briey



Pays Bassin Briey



Guide du porteur de projet

**LEADER ACCOMPAGNE ET
FINANCE VOS PROJETS**

LEADER 2023-2027

LEADER

Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

L'Europe confie aux acteurs locaux, regroupés dans un Groupe d'Action Local (GAL) une **enveloppe financière alimentée par le FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) visant à cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales. Cette aide est versée sous forme de subvention.

Le service LEADER vérifie **l'éligibilité réglementaire** des projets. Le **Comité de Programmation** quant à lui **sélectionne les projets** selon la stratégie locale. L'instructrice analyse la complétude et la conformité de la demande de subvention LEADER, sous la supervision de l'AGR*. **Les porteurs de projet sont accompagnés tout au long de la réalisation de leur projet par l'équipe LEADER du GAL du Pays de Briey.**

La stratégie 2023-2027 du GAL du Pays de Briey va au-delà du programme LEADER 2014-2022. Elle vise à **mutualiser les moyens** pour répondre aux **enjeux communs du territoire**, comme le **développement économique, la mobilité, la transition écologique** et la **rénovation énergétique**, en garantissant une cohérence territoriale.

La stratégie

LEADER 2023-2027

Trois objectifs prioritaires :



Améliorer la qualité de vie des habitants



Valoriser les ressources du territoire (environnementales, économiques, humaines et sociales)



Renforcer son positionnement en faveur de la transition écologique.

Les 6 principes de sélection

- 1 Ancrage territorial
- 2 Caractère innovant
- 3 Dimension collective
- 4 Impact économique
- 5 Impact social
- 6 Impact environnemental

Points de vigilance

- Ne pas commencer le projet avant l'Accusé de Réception.
- Subvention LEADER versée à la fin du projet.
- Les devis doivent être détaillés.
- Le projet doit être viable sur la durée.
- Contrôle et Paiements par L'AGR* et ASP*.
- Publicité fonds européen LEADER.

*AGR : Autorité de gestion Régional

*ASP : Agence des Services de Paiements

Fiches actions

LEADER 2023-2027

FA 1 : Faciliter l'accès aux services et commerces de proximité.

FA 2 : Soutenir des solutions de mobilité durables et alternatives.

FA 3 : Accompagner un développement économique local dans un objectif de résilience.

FA 4 : Accélérer la transition écologique en s'appuyant sur les énergies renouvelables, les circuits-courts et la biodiversité.

FA 5 : Coopération.

Circuit d'un dossier LEADER

1. Je contacte le service LEADER ;
2. Je suis accompagné(e) pour déposer ma demande d'aide minimale. Je reçois un accusé de réception qui me permet de commencer mon projet ;
3. Je présente mon projet devant le Comité de Programmation du GAL du Pays de Briey ;
4. Je fais ma demande d'aide LEADER sur la plateforme EUROPAC ;
5. Je m'engage à réaliser mon projet et à transmettre les pièces justificatives ;
6. Je perçois la subvention LEADER ;
7. Je respecte les règles de publicité LEADER.

